Syndicat national de l'édition

CPE Conseil Permanent des Écrivains

Paris, le 11 avril 2025

Unis, auteurs et éditeurs, se félicitent d'une avancée majeure vers la régulation du marché du livre d'occasion

Comme l'avait souhaité le Président de la République lors de sa visite au Festival du Livre de Paris en avril 2024, les pouvoirs publics ont ouvert la voie à la mise en place d'un dispositif permettant une juste rémunération des auteurs et des éditeurs sur le marché du livre d'occasion fondée sur le droit d'auteur.

La montée en puissance des achats de livres d'occasion, pour partie au détriment du marché premier, s'accélère au point d'en faire un enjeu majeur de politique culturelle. L'étude publiée début 2024 par la SOFIA et le ministère de la Culture faisait état d'un marché en pleine croissance sur les dix dernières années, avec un livre sur cinq acheté d'occasion en 2022, représentant un chiffre d'affaires estimé à 351 M€.

Auteurs et éditeurs ont travaillé depuis plusieurs mois à élaborer une solution permettant un partage équitable de la valeur générée par la vente de livres d'occasion dont le ministère de la culture engage l'instruction. Le Conseil permanent des écrivains et le Syndicat national de l'édition se réjouissent que les pouvoirs publics engagent l'instruction de ce dispositif.

Les auteurs et les éditeurs se réjouissent également d'une prochaine réévaluation du droit de prêt en bibliothèque dont le montant n'avait pas été réévalué depuis son instauration en 2003.

Contact presse :

SNE : Hélène Conand, hconand@sne.fr

CPE : contact@conseilpermanentdesecrivains.org